

Insee Analyses

Provence-Alpes-Côte d'Azur



N° 42

Février 2017

Accessibilité des services

Les Bouches-du-Rhône bien desservies, quelques zones à enjeux

Les habitants des Bouches-du-Rhône accèdent rapidement aux services : moins de 5 minutes en moyenne. Le département figure parmi les mieux desservis en France. Pour 11 % de la population cependant, les temps d'accès sont doublés et peuvent parfois dépasser 30 min. Pour les habitants des communes éloignées des services, l'enjeu porte surtout sur l'accès à certains services de santé et de l'emploi. Appartenant à un espace périurbain et plutôt favorisé, ces communes abritent néanmoins quelques zones de grande précarité. La population qui y réside augmente fortement, avec l'arrivée de couples d'actifs ayant des enfants.

Jérôme Domens, Sébastien Samyn, Insee

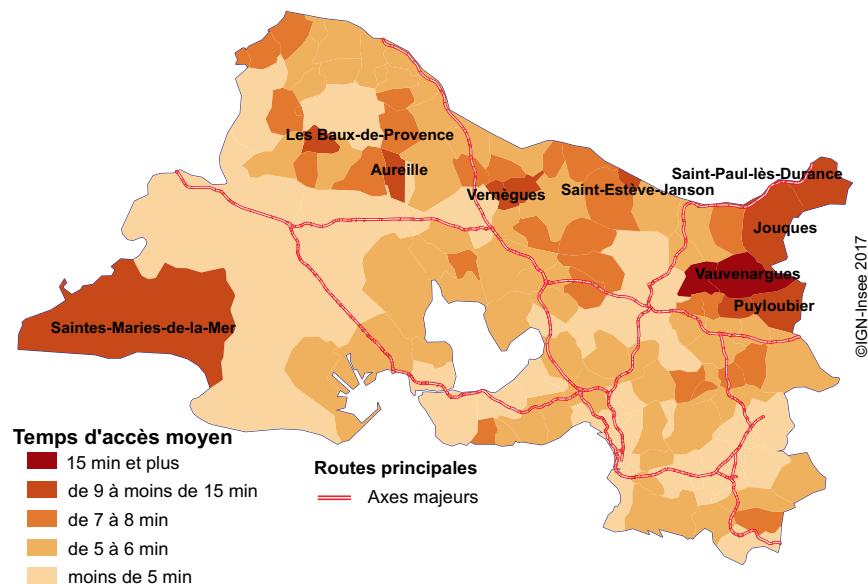
Avoir accès aux services du quotidien dans un délai raisonnable est un enjeu important pour l'équité entre les habitants d'un territoire, quelle que soit la commune où ils habitent. Dans les Bouches-du-Rhône, il faut 5 min en moyenne pour accéder en voiture à un panier de 29 services structurants. Ceux-ci relèvent des domaines des services publics, du commerce et des services privés, de l'action sociale et de la santé (*définitions*). Résidant très majoritairement dans des communes urbaines, où l'on trouve la plupart des équipements, la population du département bénéficie d'un meilleur accès aux services que le reste du pays (*encadré 1*).

Toutefois, si l'accès aux services est en moyenne aisé dans le département, des disparités sont perceptibles suivant les communes de résidence. Quatre zones de relatif éloignement des services peuvent être identifiées : le temps d'accès moyen aux services y est supérieur à 7 minutes et dépasse parfois 15 minutes (*figure 1*). Plutôt situées en

périphérie du département, ces zones ont en commun leur proximité avec des massifs ou des zones naturelles : la

Sainte-Victoire, les Alpilles, la chaîne des Côtes (autour de Lambesc) et la Camargue (Saintes-Maries-de-la-Mer).

1 95 % des habitants des Bouches-du-Rhône à moins de 7 min des services
Temps d'accès moyen à un panier de 29 services (aller simple en min)



Sources : Insee, Distancier Metric, Base permanente des équipements 2014

2 minutes de trajet pour les services de proximité, 14 min pour la gamme supérieure

Temps d'accès moyen aux différents paniers et sous paniers (aller simple en min)

	Nombre de communes *	Population 2013	Part dans la population du département (%)	Temps d'accès en min				
				Sous-panier gamme de proximité	Sous-panier gamme intermédiaire	Sous-panier gamme supérieure	Sous-panier services de santé	Panier de 29 services
Communes proches des services	74	1 781 292	89,4	2	6	13	3	4
Communes éloignées des services, dont:	60	211 885	10,6	3	9	22	6	7
Communes éloignées d'une gamme	21	96 877	4,9	2	8	20	5	6
Communes éloignées de deux gammes	30	104 921	5,3	2	10	24	6	7
Communes éloignées des trois gammes	9	10 087	0,5	7	15	30	12	12
Bouches-du-Rhône	134	1 993 177	100,0	2,3	6,0	14,2	3,4	4,5

Lecture : 74 communes ou arrondissements marseillais sont proches des services. Elles regroupent 1 781 292 habitants soit 89,4 % de la population du département. Les habitants de ces communes accèdent en moyenne en 2 min aux services de proximité du panier et en 4 min à l'ensemble des services du panier.

* on considère les arrondissements de Marseille comme des communes

Sources : Insee, Distancier Metric, Base permanente des équipements 2014, Recensement de la population 2013

Le faible temps d'accès moyen masque aussi des disparités selon les services étudiés. Dans le département, il faut en moyenne 2 minutes pour accéder aux services de proximité comme le médecin ou la boulangerie (*définitions*). Pour les services des gammes intermédiaires et supérieures, les temps d'accès moyens sont plus élevés. Ainsi, il faut 6 min en moyenne aux habitants du département pour accéder aux services intermédiaires, comme les stations-services ou les points d'accueil de la Caf. Quant aux services les plus rares, comme les maternités ou les points d'accueil de la CPAM, les habitants du département les atteignent en moyenne en 14 min (*figure 2*).

11 % de la population éloignée d'au moins une gamme de services

Dans les Bouches-du-Rhône, 11 % de la population est éloignée d'au moins une gamme de services (*définitions*). En moyenne, ces habitants sont presque deux fois plus éloignés des services du panier que les autres résidents du département (7 min contre 4 min). La moitié des communes du département sont concernées (60 sur 119). Ces communes comptent en moyenne 3 500 habitants. On trouve de très petites communes (Saint-Antonin-sur-Bayon, 130 habitants) mais aussi des communes proches de 10 000 habitants comme Saint-Rémy-de-Provence, Trets ou Port-Saint-Louis-du-Rhône (*figure 3*).

Dix communes (50 000 habitants) sont éloignées uniquement des services de la gamme supérieure, comme Saint-Rémy-de-Provence, située par exemple à 32 min en voiture de la maternité la plus proche (Cavaillon). 39 autres communes cumulent l'éloignement à deux voire trois gammes de services. La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, par exemple, est proche des services de proximité (2 min en moyenne), mais éloignée des services des gammes intermédiaires et supérieures (respectivement 11 et 23 min). De fait, dès qu'un équipement n'est pas présent dans la commune, le temps

d'accès augmente fortement : 25 min sont en effet nécessaires pour se rendre de Port-Saint-Louis-du-Rhône à Fos-sur-Mer et 35 min pour se rendre à Martigues. La commune de Jouques est quant à elle située à 12 min des services intermédiaires et à 32 min des services supérieurs.

Enfin, neuf communes cumulent l'éloignement aux trois gammes de services (Aureille, Les Baux-de-Provence, Puyloubier, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Paul-lès-Durance, Vauvenargues). Les habitants des Saintes-Maries-de-la-Mer doivent par exemple passer 30 min en voiture pour accéder à un point d'accueil Pôle Emploi ou se rendre chez le dentiste. Pour les habitants des communes éloignées, le temps d'accès aux services de proximité est quasiment équivalent (1 min de plus que pour les habitants des autres communes). Les écarts se creusent surtout pour les services les moins courants. L'accès aux services de la gamme supérieure passe ainsi de 13

Encadré 1 - Des temps d'accès parmi les plus courts en France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur

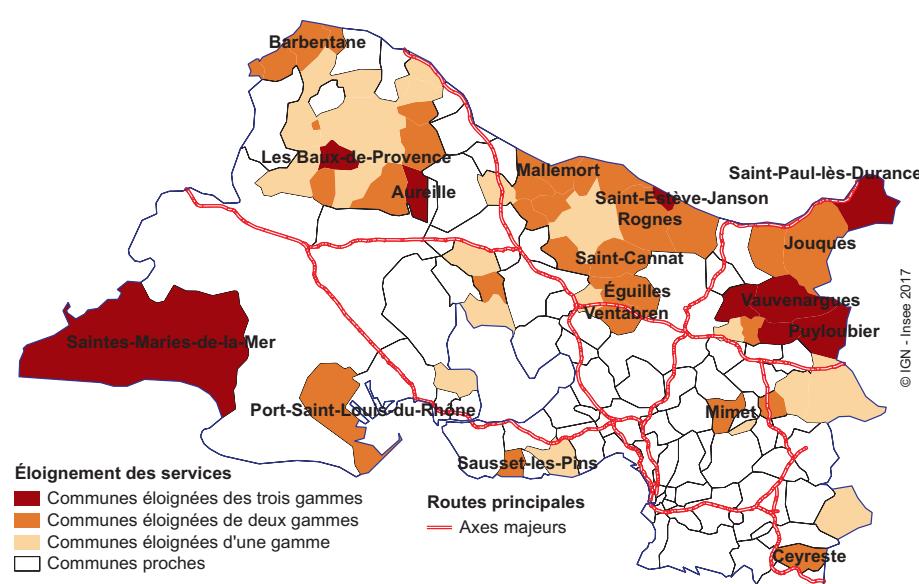
Le département des Bouches-du-Rhône est le 9^e de France en termes de temps d'accès aux services, derrière sept départements d'Île-de-France et le Rhône. Ainsi, il faut en moyenne 6 min aux habitants du département pour accéder en voiture à un large panier d'une centaine de services contre 8 min en France métropolitaine et 13 min et plus dans les départements les plus éloignés. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département est le mieux placé au plan de l'accéssibilité des services, devançant légèrement le Vaucluse (7 min). Les départements alpins s'en différencient fortement (13 min).

Il convient de noter que, pour cette étude, les seuils d'éloignement généralement utilisés par l'Insee pour les comparaisons nationales ont été abaissés afin de mieux rendre compte des disparités au sein d'un département particulièrement bien desservi.

min pour les communes les mieux desservies à 22 min pour les communes éloignées,

3 Des communes éloignées bordées de massifs montagneux ou de zones naturelles

Communes éloignées d'une, deux, trois ou d'aucune gamme de services



Sources : Insee, Distancier Metric, Base permanente des équipements 2014

Encadré 2 - Un schéma pour améliorer l'accès aux services dans les départements

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) désigne les Départements et l'État comme les garants de la solidarité et de l'égalité entre les territoires. Dans chaque département, la Préfecture et le Conseil Départemental élaborent un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). Ce schéma définit « un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité » pour 6 ans. Cette étude s'inscrit dans le cadre du diagnostic préalable à l'élaboration de ce schéma dans les Bouches-du-Rhône. Elle propose une lecture de la répartition de l'offre de services au regard des spécificités des territoires.

et même 30 min pour les communes éloignées des trois gammes d'équipements. Ces services plus rares peuvent pourtant être d'une importance primordiale pour les populations concernées (hôpital, maternité, service d'urgence, etc.).

Un accès à certains services de santé et de l'emploi moins aisés dans les communes éloignées

L'accès à certains services du domaine de la santé (hôpital, laboratoire d'analyses médicales, sage-femme) et de l'emploi (agence d'intérim et point d'accueil Pôle Emploi) est le moins aisé pour les 11 % des habitants les plus éloignés. Par rapport à la moyenne départementale, le temps nécessaire pour accéder à ces services est doublé. Plus de 10 min supplémentaires sont requises pour accéder à un service d'urgence ou à une maternité, pour un temps d'accès moyen de 15 min pour l'ensemble des habitants du département. Dans la commune de Trets, par exemple, il faut 21 min en voiture pour accéder au point d'accueil Pôle Emploi le plus proche quand il en faut 6 pour l'ensemble des habitants du département.

Pour les quelque 10 000 habitants des neuf communes éloignées des trois gammes de services, l'éloignement est principalement marqué pour l'accès à certains services de proximité : dentistes, pharmacies, masseurs-kinésithérapeutes et banques. Comme dans le reste des communes éloignées, il faut aussi plus de temps pour accéder aux laboratoires d'analyses médicales, aux points d'accueil Pôle Emploi et aux hôpitaux. Pour les habitants de ces communes très éloignées, le temps d'accès est parfois rallongé de 15 min (dentistes, orthophonistes, laboratoires d'analyse médicale) voire de 20 min (hôpitaux, urgences, maternité). Dans les cas extrêmes, il faut ainsi près de 30 min aux habitants de Vauvenargues (massif de la Sainte-Victoire) pour accéder à la pharmacie la plus proche, située à Aix-en-Provence (2 min en moyenne pour

les habitants du département). Il faut aussi 30 min aux habitants des Saintes-Maries-de-la-Mer pour accéder au laboratoire d'analyses médicales le plus proche (contre 4 min pour les habitants du département).

Des communes résidentielles aisées et quelques communes défavorisées

Appartenant à la banlieue proche et à la couronne des pôles urbains, les 60 communes les plus éloignées des services sont souvent des lieux où l'on réside tout en travaillant ailleurs. Dans ces communes, 69 % des actifs en emploi travaillent en dehors de leur commune de résidence, contre 47 % en moyenne dans les communes proches des services. L'habitat y est dominé par la maison individuelle (78 % des résidences principales contre 34 % dans les communes proches).

Les revenus des habitants de ces communes sont supérieurs à la moyenne départementale et on y trouve moins de pauvreté, même en considérant les Bouches-du-Rhône hors Marseille. Ainsi, le niveau de vie médian s'élève à 1 811 euros par mois et par unité

de consommation dans les communes éloignées des services contre 1 619 euros dans le département et 1 721 euros dans le département hors Marseille. La pauvreté touche 11 % de la population contre 18 % pour les Bouches-du-Rhône et 13 % en retirant Marseille.

Toutefois, les revenus des habitants de ces communes se situent plutôt dans la fourchette basse des communes périurbaines. Atteignant 1 925 euros par mois, le niveau de vie de la moitié des habitants de l'ensemble des communes périurbaines dépasse de plus de 100 euros par mois celui des communes éloignées des services. Par ailleurs, quelques communes éloignées abritent une forte précarité. C'est le cas notamment aux Saintes-Maries-de-la-Mer, dont un quart des habitants vit sous le seuil de pauvreté, et à Port-Saint-Louis-du-Rhône (un habitant sur cinq).

En croissance démographique, cet espace accueille de nombreuses familles d'actifs

La population des communes éloignées des services augmente plus vite que celle du

Encadré 3 - Les Maisons de services au public, un outil pour améliorer l'accessibilité de certains services publics

Les Maisons de services au public (MSAP) sont des lieux d'accueil où chacun peut obtenir des informations et réaliser des démarches relevant de différentes administrations ou organismes publics. La loi NOTRe entend promouvoir leur développement et en faire un levier d'action en faveur de l'accessibilité des services : les MSAP sont considérées comme un moyen de maintenir une présence physique des services publics dans les territoires, en s'appuyant sur les outils numériques.

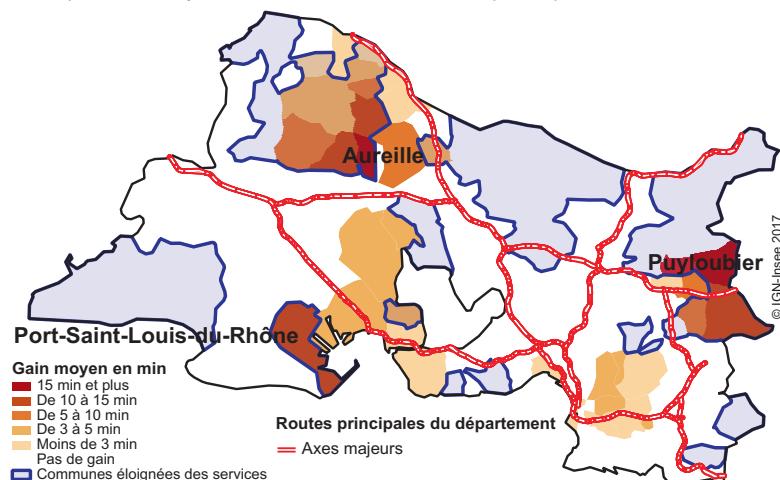
Dans les Bouches-du-Rhône, un premier groupe de huit MSAP est en cours d'installation, à Aureille, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Puyloubier et Marseille (dans les secteurs de Bougainville, du Panier, de Saint-Mauront, de Malpassé et de la Vallée de l'Huveaune).

L'impact attendu de ces nouvelles MSAP a été évalué : elles permettraient de diminuer le temps d'accès aux services concernés de plus d'un tiers de la population du département (710 000 habitants) de 3 min environ.

27 000 habitants bénéficieraient d'un gain de plus de 10 min, 47 000 habitants d'un gain de plus de 6 min. Les principales communes bénéficiaires seraient logiquement les communes d'implantation de nouvelles MSAP (Puyloubier, Aureille...) mais également des communes voisines (Trets, Eygalières...) (figure 4).

4 Un impact significatif des MSAP y compris dans les communes voisines

Gain de temps d'accès moyen en min aux services concernés après implantation des nouvelles MSAP



Sources : Insee, Distancier Metric, Base permanente des équipements 2014

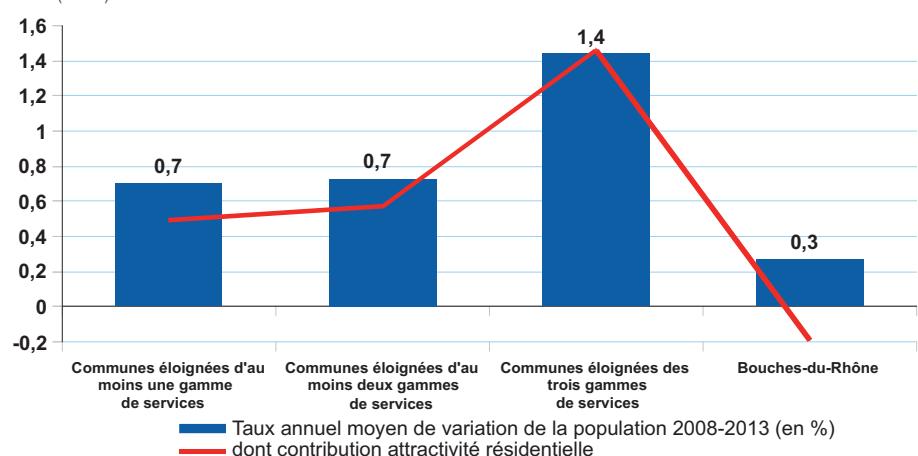
département, grâce à l'installation de nouveaux résidents (+ 0,7 % par an contre + 0,3 % dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône entre 2008 et 2013). La progression atteint même + 1,4 % par an pour les neuf communes les plus éloignées (*figure 5*). Cette croissance démographique s'explique surtout par un solde migratoire positif : l'excédent des arrivées sur les départs de résidents représente 70 % de la hausse sur la période. Ces communes accueillent surtout de jeunes ménages d'actifs des classes moyennes avec des enfants. 60 % de leur excédent migratoire est attribuable aux 25-39 ans, alors que ces derniers ne forment que 16 % de la population de ces territoires. En grande partie actifs, les nouveaux résidents exercent souvent des professions intermédiaires (43 % du gain de population et 15 % de la population totale). Enfin, les couples avec enfants représentent 56 % des gains de population dus aux migrations résidentielles, alors qu'ils ne représentent que 31 % de la population.

Ces migrations résidentielles modifient peu à peu la structure initiale de ces communes éloignées, où l'on trouve à la fois plus de cadres et plus d'agriculteurs et d'indépendants (artisans, commerçants, etc.) que dans les autres communes du département. Ces communes regroupent ainsi 42 % des agriculteurs du département, 16 % des indépendants, 12 % des cadres alors qu'elles ne représentent que 11 % de la population du département. Ces communes comptent plus d'adultes en deuxième partie de carrière et de personnes âgées et moins de jeunes en âge d'étudier. La part des 40-75 ans est ainsi de 47 % dans les communes éloignées contre 43 % dans les Bouches-du-Rhône. Celle des 15-29 ans est de 15 % dans les communes éloignées contre 18 % dans le département.

Dans ces communes, adapter l'offre de services au profil et à la croissance de la population est un enjeu fort pour les années à venir, afin de préserver une égalité d'accès pour tous. L'élaboration d'un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (*encadré 2*) et l'implantation de Maisons de services au public (*encadré 3*) s'inscrivent dans cette perspective. ■

5 Une croissance démographique liée à l'installation de nouveaux résidents

Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2008 et 2013 et contribution de l'attractivité résidentielle (en %)



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013

Définitions - Méthode - Sources

Les données relatives à l'implantation des services sur le territoire sont principalement issues de la Base permanente des équipements (BPE). Celle-ci est complétée par des informations de certains opérateurs de services publics (CPAM des Bouches-du-Rhône, Caf 13, Carsat Sud-Est, MSA Provence-Azur) et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Les 29 services ici étudiés ont été sélectionnés conjointement par le Conseil départemental et la Préfecture des Bouches-du-Rhône et couvrent 4 thématiques : **les services publics, le commerce et les services privés, l'action sociale et la santé**.

Les services peuvent être répartis en **trois gammes** en fonction de leur fréquence sur le territoire : des plus fréquents aux plus rares, la gamme de proximité, la gamme intermédiaire et la gamme supérieure. Il est en effet utile de distinguer les services dont le recours est quotidien (services de la gamme de proximité) et ceux dont la fréquentation est plus rare et la présence sur le territoire moins dense (services de la gamme intermédiaire et de la gamme supérieure). On se rend souvent dans une boulangerie ou un bureau de poste mais beaucoup moins souvent à l'hôpital ou dans un point d'accueil de la CPAM.

L'accessibilité d'un service pour les habitants d'une commune donnée est mesurée par le temps de trajet (aller simple en minutes) nécessaire pour se rendre en voiture par le réseau routier au service concerné le plus proche (que ce dernier soit présent dans la commune de résidence ou non). Le distancier utilisé (Metric) tient compte des effets du trafic aux heures de pointe.

Sont considérées comme « **éloignées des services** » les communes situées à plus de 3 minutes de la gamme de proximité, à plus de 8 minutes de la gamme intermédiaire, et/ou à plus de 20 minutes de la gamme supérieure.

Dans le calcul du temps d'accès moyen au panier de 29 services, chacun d'eux est pondéré par sa fréquence sur le territoire (part des communes équipées de ce service).

Composition du panier de 29 services

Gamme d'équipement	Équipement ou service
Proximité	Bureau de poste et associés, infirmier, boulangerie ou supérette, médecin généraliste, masseur-kinésithérapeute, pharmacie, chirurgien-dentiste, banque ou caisse d'épargne
Intermédiaire	Garde enfants en âge préscolaire, orthophoniste, station-service, laboratoire d'analyses médicales, sage-femme, point d'accueil CAF, police ou gendarmerie, centre des finances publiques
Supérieure	Point d'accueil Pôle Emploi, agence d'intérim, point d'accueil CPAM, point d'accueil MSA, point d'accueil Carsat, maisons de la solidarité, centres de santé et associés, établissement santé court séjour, centres de planification familiale, urgences, maternité, pôles d'insertion, centre de dépistage (VIH, IST).

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenthi

CS 70004

13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Patrick Redor

Rédactrice en chef :

Gwenaëlle Thomas

Crédits photos :

CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépot légal : février 2017

ISSN : 2274-8199 (version imprimée)

ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee 2017, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Pour en savoir plus

- Chauvot N., « Bouches-du-Rhône - Croissance démographique et économique mais des signes de fragilité sociale », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 29*, avril 2016
- Bernard J., Pougnard J., « Une région bien équipée mais des populations encore isolées », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 8*, juin 2011
- Arrighi J.-J., Samyn S., « Equipements et services : bonne accessibilité dans les communes peu denses grâce au tourisme », *Insee Flash n° 22*, janvier 2016

